

STUDIO ATEYA

Les cours de dessin

Les cours de **dessin** sont des **cours hebdomadaires**.

Fonctionnement du Studio Ateya – règlement intérieur

Ce règlement intérieur s'applique à tous les élèves mineurs et majeurs.

1. Planning et cours

Les cours de Dessin et de Peinture ont lieu à la Salle Albert Camus, Néoules.

Il n'y a **pas** de cours pendant les **vacances scolaires et les jours fériés**.

(Les cours manqués pour cause de jour férié ne seront pas rattrapés)

L'école profitera des vacances pour organiser des **stages, enregistrements et/ou ateliers** si la demande et le planning le permettent.

Les cours **non réalisés** du fait de l'**élève** ne seront pas rattrapés.

Les cours **non réalisés** du fait de l'**école ou du professeur** seront rattrapés.

Le **jour** et le **créneau** des **cours à rattraper** seront définis en fonction du planning et des possibilités de l'école et/ou de la Mairie par la Présidente et/ou le **professeur**.

Nous ne pourrions cependant pas être tenus responsables d'un éventuel cours annulé venant d'un imprévu extérieur au fonctionnement du Studio Ateya.

Les **parents d'un élève mineur** seront **prévenus par téléphone ou sms** si l'élève **ne se présente pas au cours** et que l'école **n'a pas été informé** de cette absence.

Les inscriptions validées ne pourront faire l'objet d'un remboursement en cours d'année.

En cas d'événement indépendant de notre volonté (catastrophe naturelle, pandémie, etc.), les cours non assurés ne pourront donner lieu à un remboursement, si une alternative est possible (cours en visio ou en vidéo), elle sera proposée.

Le dessin et la peinture étant des disciplines demandant de la patience et du travail, il est vivement conseillé de pratiquer de façon régulière entre deux cours.

2. Matériel personnel

Il est vivement conseillé que les élèves disposent de leur **matériel personnel** durant les cours, notamment le carnet de croquis et la boîte de crayons que les élèves reçoivent en début d'année.

Le Studio Ateya ne pourra pas être tenu responsable de la dégradation du matériel personnel de l'élève si celui-ci se montre peu précautionneux de ses affaires.

3. Sécurité, hygiène et comportement

Les élèves sont tenus de respecter les règles élémentaires de sécurité et de **ne pas se mettre en danger**, si un comportement dangereux pour soi-même ou autrui entraîne une blessure, **le Studio Ateya ne pourra pas être tenu pour responsable.**

Les parents **doivent** s'assurer que l'élève est bien en présence d'un professeur du Studio Ateya **avant** de quitter les lieux.

Le Studio Ateya n'est responsable **que** de l'élève et **seulement** du **début à la fin** de son cours.

Si un élève sort de la salle de cours **sans** l'autorisation de ses parents **et s'en va**, ceux-ci seront **prévenus par téléphone**.

Si le comportement se **répète**, **son tuteur légal** sera notifié par **mail pour un dernier avertissement**.

Les salles de cours **doivent** être laissées dans un état de propreté et de rangement **égal** à celui dans lequel ils sont arrivés.

Le matériel mis à disposition des élèves, souvent **onéreux**, **doit** être respecté suivant les conditions d'utilisation **définies par le professeur**.

Si de la casse, du vol ou de la détérioration est remarqué du fait de l'élève (hors usage normal du matériel et des lieux), les frais de réparations ou de remplacement seront à la **charge de l'élève (s'il est majeur) ou de son tuteur légal**.

Les règles de vie de groupe, notamment le **respect d'autrui**, **doivent** être strictement observées.

Il est du devoir des professeurs du Studio Ateya de faire **respecter l'ordre** pendant les cours des mineurs mais en aucun cas dans un but d'**éducation**.

Un **comportement nuisible**, ou **désagréable** à la bonne marche des cours entraîne d'abord un **avertissement oral** auprès de **l'élève (et de son tuteur s'il est mineur)**.

Si le comportement se **répète**, **son tuteur légal** sera notifié par **mail pour un dernier avertissement**.

Il est **interdit** de fumer dans les locaux.

Introduire dans la salle de cours des objets tranchants ou dangereux entrainera une exclusion immédiate sans dédommagement.

Le Studio Ateya se réserve le droit d'exclure l'élève sans dédommagement sur le nombre de cours restants si l'un de ces problèmes persiste.

4. Mouvement des élèves

Durant le créneau attribué à l'élève, ce dernier se **doit** de **rester** dans la salle de cours indiquée par son professeur **jusqu'à la fin** du temps imparti.

Les élèves mineurs qui **n'ont pas** l'autorisation de leur **tuteur légal ne doivent pas** quitter l'enceinte de la propriété et **doivent** attendre l'arrivée de celui-ci dans le hall d'entrée ou dans l'enceinte de la propriété.

Les professeurs occupés par le cours suivant **ne pourront pas** s'assurer que l'élève respecte cette consigne.

Il incombe donc à l'accompagnant d'**arriver à l'heure** pour récupérer l'élève.

5. Ponctualité et assiduité

Les élèves **doivent** arriver à l'heure au cours.

Les professeurs, ayant un planning très chargé, ne pourront **pas** garantir la durée complète du cours en cas de **retard de l'élève**, car cela décalerait tous les rendez-vous suivants.

Si l'élève arrive en avance, il devra attendre dans le **hall d'entrée** que le professeur vienne le chercher. Si l'élève arrive à l'heure mais que le professeur, encore en cours avec un autre élève, empiète légèrement sur son créneau, la **durée initialement prévue sera néanmoins respectée**.

En cas de **retard de paiement** dans le cadre d'un **règlement échelonné**, les cours seront **suspendus** jusqu'à **régularisation**. Les séances manquées pendant cette période ne seront **ni rattrapées ni remboursées**, et resteront **dues**.

6. Communication

La **communication** du Studio Ateya passe par notre **page Facebook** et par **mail** pour les **informations générales** et notre site internet : **www.StudioAteya.fr**
Il est important de consulter régulièrement ces trois supports pour ne rien manquer.

Je soussigné(e) :

Nom : _____ Prénom : _____

- Avoir **lu et approuvé** les termes de ce règlement intérieur -

Fait le _____ à _____

Signature des parents (ou de l'élève majeur) :

Etablissement placé sous vidéosurveillance par le Studio Ateya pour la sécurité des personnes et des biens. Les images sont conservées pendant un mois et peuvent être visionnées, en cas d'incident, par le personnel habilité de du Studio Ateya et par les forces de l'ordre.

Pour exercer vos droits Informatique et Libertés, notamment votre droit d'accès aux images qui vous concernent, ou pour toute information sur ce dispositif, vous pouvez nous contacter pour toutes demandes en écrivant à StudioAteya@Gmail.com ou à l'adresse postale suivante : 871 Chemin des Hautes, 83136, Néoules.

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et vos droits, rendez-vous sur l'intranet ABCD / le règlement intérieur – Rubrique « Politique de protection des données »